



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique agricole

Question écrite n° 88640

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'urgente nécessité de mettre en oeuvre une véritable régulation des marchés agricoles. Depuis juin 2010, le prix de la tonne de blé est passé d'à peine 140 euros à 190 euros actuellement, après un pic à près de 240 euros il y a encore quelques jours. Le prix de l'orge a doublé en six semaines. Par effet d'entraînement, l'instabilité du cours de l'épi a entraîné dans son sillage la hausse des prix des autres céréales : riz, maïs, soja. Le nombre de transactions financières autour des céréales a doublé ces derniers mois : ainsi, des fonds d'investissements financiers et des banques principalement américaines, quasi ou totalement inconnus sur ce type de marché, profitent de l'occasion pour jouer avec le prix des matières premières. Cette spéculation débridée est une nouvelle illustration du libéralisme sauvage qui frappe le monde agricole : les éleveurs, déjà durement touchés par la crise et par la politique inconstante du Gouvernement, vont de nouveau subir de plein fouet cette flambée des prix de l'alimentation animale (de l'ordre de 20 à 50 euros par tonne). L'alimentation du bétail représente en effet 60 % à 80 % des charges de l'éleveur. En outre, dans une période de crise sociale inédite, cette hausse du cours des céréales se répercutera inmanquablement sur le prix des denrées pour les consommateurs, et notamment sur le coût de la viande qui pourrait croître de 6 % à 10 %, et même de 10 % à 15 % pour le poulet dès septembre. L'incertitude sur les cours des céréales pénalisera tout le monde, à commencer par les pays du sud. Il lui demande si, comme cela est absolument nécessaire, le Gouvernement entend intervenir pour mettre en oeuvre une véritable régulation des marchés agricoles et un encadrement strict des prix, qui permettent d'éviter cette spéculation débridée et la déstabilisation de l'ensemble des filières animales déjà malmenées.

Texte de la réponse

Les prix des céréales ont connu une brusque progression depuis le début du mois de juillet 2010. Cette évolution est mondiale et elle a largement pour cause l'arrêt des exportations de blé de la Russie, à la suite des mauvaises récoltes. Ce pays a acquis, depuis 2002, une place significative sur le marché mondial du blé, devenant en 2009-2010, l'un des cinq principaux exportateurs, pratiquant, de surcroît, des prix très compétitifs. Son retrait soudain du marché a eu ainsi des conséquences importantes. Cependant, la hausse du prix des céréales n'est, à ce jour, pas comparable à celle de la campagne 2007-2008 qui avait été corrélée à une crise financière reconnue comme d'une ampleur historique. La réunion ministérielle agricole du G20, prévue en 2011, sous présidence française, pourrait faire des propositions pour répondre aux problèmes posés par cette évolution des prix en contribuant notamment à améliorer la connaissance des marchés physiques de produits agricoles et en prenant l'initiative des mesures destinées à leur apporter de nouveaux moyens de stabilité. Le G20 pourrait également faire des propositions concernant les réactions des marchés financiers aux informations en provenance des marchés physiques agricoles. Ces propositions devront toutefois converger avec les propositions générales du G20 pour l'ensemble des marchés dérivés des matières premières (énergie, etc.) et intégrer les évolutions du cadre réglementaire en cours aux USA (réforme de Wall Street) et dans l'Union européenne (révisions des directives sur les marchés financiers). De manière à promouvoir une réforme ambitieuse au niveau européen des marchés dérivés des matières premières, un courrier cosigné par les

ministères chargés de l'économie et de l'écologie a été adressé aux commissaires européens concernés au mois de septembre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88640

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10134

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11631